

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 03/04/2017

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-004904  
**Affaire suivie par :** Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Direction des collectivités et du développement  
durable  
Bureau de l'environnement  
34, place des Martyrs de la résistance  
34062 Montpellier cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

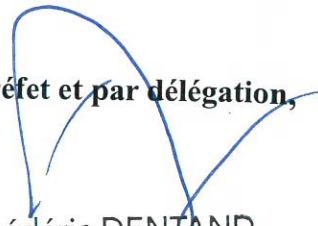
**projet d'Autorisation temporaire d'exploiter un abattoir ovin à Montpellier (34) déposé par  
Monsieur SEDDIKI Mohamed pour La bergerie Languedocienne.**

Par courrier reçu le **01 février 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Autorisation temporaire d'exploiter un abattoir ovin à Montpellier (34) déposé par Monsieur SEDDIKI Mohamed.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC